

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 8 JUIN 2002

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 8 juin 2002*

Aujourd'hui, à douze heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 84 Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation
- n° 54 Loi portant réforme du Code de procédure civile
- n° 52 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives
- n° 65 Loi budgétaire n° 1 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires
- n° 66 Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires
- n° 72 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains

- n° 79 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis
- n° 83 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études
- n° 87 Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources
- n° 91 Loi concernant la prolongation de certaines conventions collectives des secteurs public et parapublic
- n° 94 Loi concernant la Ville de Montréal
- n° 95 Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance
- n° 103 Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.